

POWERNEXT SA

Société Anonyme au capital de 11 481 500 euros

Siège social : 5 boulevard Montmartre 75002 Paris

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 4 JUILLET 2008**

-=-=-

L'an deux mil huit, le 4 juillet à 15 heures 15, les Administrateurs de la Société Powernext SA se sont réunis en Conseil au siège social de la Société.

Sont présents et ont émarginé la feuille de présence :

- Monsieur Pierre BORNARD, Président ;
- BNP PARIBAS, administrateur, représenté par Monsieur Christophe LHERMITTE ;
- EDEV SA, administrateur, représenté par Monsieur Philippe HUET ;
- ELECTRABEL SA, administrateur, représenté par Monsieur Philippe DEVREUX ;
- ENEL TRADE SpA, administrateur, représenté par Monsieur Ingmar WILHELM ;
- Monsieur Emanuele COLOMBO, administrateur ;
- Monsieur Jan GESQUIERE, administrateur ;
- Monsieur W.A. KEUS, administrateur ;
- Monsieur Mel KROON, administrateur ;
- Monsieur Olivier LAVOINE, administrateur ;

Les membres du Conseil d'administration suivants, excusés, avaient donné pouvoir :

- Pour Monsieur Philippe DUPUIS, administrateur, à Monsieur Emanuele COLOMBO ;
- Pour Monsieur Alain FIQUET, administrateur, à Monsieur Pierre BORNARD ;
- Pour ATEL, administrateur, à Monsieur Olivier LAVOINE ;
- Pour ENDESA EUROPA, administrateur, à Monsieur Ingmar WILHELM ;
- Pour HGRT, administrateur, à Monsieur Jan GESQUIERE.

Les membres du Conseil d'administration suivant étaient excusés :

- TOTAL GAZ ELECTRICITE HOLDINGS FRANCE, administrateur, représentée par Monsieur Philippe CHAUVAIN.

En présence de Messieurs Jean-François CONIL-LACOSTE, Directeur Général, et Philippe REDAELLI, Secrétaire du Conseil. Mme Emeline SPIRE, directeur adjoint pôle marchés physiques et M. Jean-Pierre GOUX, directeur adjoint pôle marché financiers et gaz ont également été entendus par le Conseil au titre des points divers.

Quorum

Le Président constate que le quorum est atteint. Il fait énoncer les pouvoirs par le Secrétaire qui les vérifie.

Ordre du jour

Le Conseil délibérera sur les points suivants :

1. Approbation du procès-verbal des Conseils d'administration des 16 mai et 18 juin 2008
2. Nomination des membres du Comité de la rémunération, du Comité de la stratégie, du Comité d'audit et du Comité des règles de marché
3. Modification des règles de marché Futures relative aux ordres en carnet à la clôture

Le Conseil sera informé sur les points suivants :

4. Reporting financier et risques à mi-exercice
5. Points sur les projets en cours :
 - Commission bancaire
 - Gaz
 - Beethoven
 - CWE
6. Questions diverses

* *

*

En préambule sont abordées des changements dans la composition du Conseil d'administration.

Le Président indique que l'Assemblée générale des actionnaires, tenue ce jour, prenant acte de la démission de deux administrateurs de la Société, a nommé aux fonctions d'administrateurs pour un mandat de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

- GRT gaz, société anonyme dont le siège social est situé 2, rue Curnonsky, 75017 Paris (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 440 117 620, en remplacement de la société BNP PARIBAS démissionnaire,
- et COGAC, société par actions simplifiée au capital de 1 432 880 000 EUR dont le siège social est situé 6 rue Curnonsky à 75017 Paris (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°562117572, en remplacement de la société SOCIETE GENERALE ENERGIE, démissionnaire.

Au nom du Conseil d'administration, le Président remercie chaleureusement les représentants permanents des administrateurs démissionnaires pour leur constante et constructive contribution aux travaux du Conseil. Il accueille avec plaisir les représentants des nouveaux administrateurs à savoir M. TROUVE pour GRTgaz et M. FAUCHET pour COGAC.

1. Approbation de procès-verbaux de précédents Conseils

Résolution n°1			
Le Conseil approuve les procès verbaux des Conseils d'administration des 16 mai 2008 et 18 juin 2008 sous réserve des remarques faites en séance et intégrées dans les procès verbaux.			
Absents au moment du vote :	Ont voté pour:	Ont voté contre:	Se sont abstenus:
	Unanimité		
Majorité requise	1/2	La résolution est :	Adoptée

2. Nomination des membres du Comité de la rémunération, du Comité de la stratégie, du Comité d'audit et du Comité des règles de marché

Compte tenu des changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration en 2008, il convient de redéfinir quels administrateurs participent aux différents comités du Conseil d'administration. Après consultation avec les intéressés, le Président propose la nomination des personnes suivantes :

Résolution n°2			
<u>Comité de la rémunération</u> : le Conseil nomme M. WILHELM , Président, et MM. HAYA, LAVOINE ET HAMAMDJIAN , membres.			
<u>Comité de la stratégie</u> : le Conseil nomme M. BORNARD, Président, et MM. CHAUVAIN, DEVREUX, DUPUIS, FAUCHET, HAMAMDJIAN, HAYA, HUET, KROON, VANDENBERGHE et WILHELM, membres.			
<u>Comité d'audit</u> : le Conseil nomme M. BORNARD, Président, et MM. GESQUIERE, LAVOINE et TROUVE membres.			
<u>Comité des règles de marché</u> : le Conseil décide que ce comité est ouvert à l'ensemble des administrateurs qui pourront y participer à leur convenance en fonction des sujets et de l'ordre du jour.			
Absents au moment du vote :	Ont voté pour:	Ont voté contre:	Se sont abstenus:
	Unanimité		
Majorité requise	1/2	La résolution est :	Adoptée

3. Modification des règles de marché Futures relative aux ordres en carnet à la clôture

L'objet de cette modification des règles de marché est de fermer le carnet d'ordres de Powernext Futures à la clôture à 16h00 et de le rouvrir à 07h00 le lendemain. Les ordres restés en carnet à 16h passent en statut « Withheld » (c'est-à-dire désactivés) jusqu'à 07h00 le lendemain, heure à laquelle le membre peut les rendre de nouveau fermes.

La modification proposée consiste à désactiver les ordres en carnet après la clôture de manière à éviter la diffusion d'une fourchette de prix non négociables et qui perturbe le marché.

Cette modification des règles de marché améliore ainsi la lisibilité du marché Powernext Futures et pallie le risque actuel de mauvaise interprétation des cours du marché après sa clôture. Conformément à la réglementation en vigueur, elle sera soumise pour approbation à l'AMF avant entrée en vigueur.

Résolution n°3			
Le Conseil approuve la modification des règles de marché Futures relative aux ordres en carnet à la clôture telle qu'elle lui a été présentée.			
Absents au moment du vote :	Ont voté pour:	Ont voté contre:	Se sont abstenus:
	Unanimité		
Majorité requise	2/3	La résolution est :	Adoptée

4. Reporting financier et risques à mi-exercice

Le secrétaire du Conseil présente aux administrateurs le reporting financier et des risques à mi-exercice. Il est précisé que compte tenu de la date du conseil d'administration, le reporting financier est à fin mai 2008.

En termes financiers, le chiffre d'affaires enregistré s'élève à 6 682 M€ contre 6 097 M€ budgétés, l'EBITDA à 2 808 M€ contre 1 775 M€ budgétés et le résultat net à 2 216 M€ contre 929 M€ budgétés. Il est précisé que le budget servant de référence a été approuvé début 2008 et ne tenait pas compte du projet Beethoven, une mise à jour est en cours de réalisation et sera examinée par le Comité d'audit.

En termes de risques, le secrétaire du conseil expose les évolutions du profil de risque sur les axes faisant l'objet d'un suivi. Il en ressort que le profil moyen des risques identifiés au cours du second trimestre de l'année 2008 se situe dans la zone acceptable et s'est amélioré par rapport à celui du trimestre précédent (premier trimestre de l'année 2008).

5. Points sur les projets en cours

Le secrétaire du conseil informe les administrateurs de l'état d'avancement du projet Commission bancaire. 90 % des actions à réaliser par Powernext ont été réalisées et les 10% restant sont planifiées en 2008. Une lettre d'information sera transmise à la Commission bancaire pour l'en informer.

Mme Emeline SPIRE, directeur adjoint pôle marchés physiques rejoint le Conseil et est invitée à présenter les derniers développements du projet Beethoven. Les échéances communiquées précédemment au Conseil sont maintenues : apport du marché Day-ahead à une société européenne détenue à 50/50 avec EEX en décembre 2008, apport du marché Futures à une société allemande détenue à 20/80 avec EEX en avril 2009, changement de chambre de compensation en avril 2009. L'organisation de projet est désormais opérationnelle : toutes les équipes mixtes EEX / Powernext qu'il avait été prévu de constituer ont été mises en place et ont commencé à travailler.

L'attention des administrateurs est attirée sur l'articulation des projets Beethoven et CWE. Il y a en particulier des interactions au niveau des systèmes, le choix d'un système commun pour les marchés day-ahead issus de Powernext et d'EEX devant prendre en considération le choix du système dans le projet CWE.

M. Jean-Pierre GOUX, directeur adjoint pôle marché financiers et gaz rejoint le Conseil et est invité à présenter les derniers développements du projet Gaz. Ce projet entre maintenant dans sa phase intense

de préparation en vue du lancement d'un marché spot et futures du gaz avant fin 2008. Le calendrier est très serré et ne permet pas de décalage du projet. Le modèle de marché et les règles de marché seront finalisés à l'été. Le Président indique à cet égard qu'un comité des règles de marché se réunira à cet effet en août. M. GOUX poursuit ensuite en exposant au Conseil les mesures commerciales, opérationnelles et techniques qui sont prises en vue de la mise en place de ces marchés.

Mme SPIRE et M. GOUX quittent alors le Conseil.

6. Questions diverses

Le Directeur général informe le Conseil d'un amendement au projet de directive électricité (Paquet trois) qui pourrait impacter la gouvernance de Powernext. Cet amendement prévoit qu'une bourse de l'énergie ne peut pas être détenue par des producteurs d'énergie. Son origine tiendrait à une mauvaise compréhension du rôle des bourses et le texte pourrait donc être corrigé. Plusieurs pistes sont examinées et seront soumises aux autorités européennes (Parlement Européen, Commission) et nationales (Représentation permanente, Ministère concerné).

MM. CONIL-LACOSTE et REDAELLI quittent ensuite le Conseil. Les administrateurs discutent alors de la rémunération des membres du management.

Résolution n°4			
Le Conseil demande au Comité des Rémunérations de définir les objectifs quantitatifs du management en vue du bonus au titre de 2008, conformément au cadre approuvé lors du CA du 18 juin. Ces objectifs seront alors notifiés au Directeur Général par le Président.			
Absents au moment du vote :	Ont voté pour:	Ont voté contre:	Se sont abstenus:
	Unanimité		
Majorité requise	2/3	La résolution est :	Adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 17h30. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président et par un administrateur.

* *
*


M. DEJEU



